

Mésanges et chauves-souris pour bio-réguler les ravageurs

Dans le cadre du groupe de progrès 'Figue dans le bassin-versant Gapeau-Eygoutier', la Chambre d'agriculture teste l'installation de nichoirs à mésanges et d'abris à chauves-souris en verger de figuiers. Le 9 octobre, une après-midi technique a permis aux producteurs de se familiariser avec la pratique et de s'équiper à moindre coût.

Face aux impasses techniques pour lutter contre les ravageurs, favoriser la biodiversité est un levier d'action pour les agriculteurs, soucieux de limiter leur utilisation de produits phytosanitaires et de plus en plus contraints par la réglementation. Trouver des solutions alternatives est une des thématiques sur lesquelles travaille le groupe de progrès 'Figue dans le bassin-versant Gapeau-Eygoutier', animé par la Chambre d'agriculture du Var, en lien avec les acteurs de la filière que sont la Copsofruit et le Syndicat de l'appellation Figue de Solliès. Créé en 2019 pour réfléchir à la gestion globale des vergers et à l'évolution des pratiques, tant sur la question phytosanitaire que sur celles de l'eau et du sol, celui-ci regroupe sept producteurs, notamment confrontés à la suppression de molécules contre la mouche du figuier.

C'est chez l'un d'eux, Rémi Revest, qu'était organisée l'après-midi technique sur l'utilisation des mésanges et chauves-souris comme outils de lutte complémentaire. Depuis l'an dernier, des essais sont réalisés sur une partie de son exploitation, dans la vallée de Sauvebonne. Chez lui, 2,50 hectares de verger sont équipés de nichoirs à mésanges et d'abris à chauves-souris, et font l'objet d'un suivi annuel. "On a énormément de bibliographie, surtout en arboriculture, qui montre que les mésanges et les chauves-souris peuvent donner un coup de main. Mais ce sont des animaux cavernicoles : il leur faut donc des abris adaptés", introduit Brice Lemaire, fondateur de la société 'Agri Nichoirs', qui accompagne le producteur hyérois.

Le gîte et le couvert

Pour s'installer, les deux espèces doivent donc pouvoir trouver le gîte et le couvert en milieu agricole. Pour les mésanges, l'agronome préconise l'installation de dix nichoirs à l'hectare. "La mésange est, a priori, plutôt une espèce qui vit aux abords des forêts et des potagers. Mais on la trouve dans des milieux finalement très divers. L'idée est donc de la ramener dans les cultures. Potentiellement, on peut avoir six couples de mésanges à l'hectare. Considérant les dynamiques qui se mettent en place, il est intéressant de surdensifier, pour multiplier les chances de réussite. Car un nichoir peut servir à la niche, mais aussi comme abri de repos", indique Brice



Pour Brice Lemaire, de la société Agri Nichoirs, mésanges et chauves-souris sont des prédateurs auxiliaires efficaces.

Lemaire. Les nichoirs peuvent être accrochés aux arbres, dans la parcelle et aux abords de celle-ci. "Des études comparatives montrent que le taux de visite d'une parcelle est plus important quand les nichoirs sont installés dans la parcelle. La mésange a un rayon d'action de 30 à 50 mètres en période de nourrissage de la niche. Donc, si on veut quelle consomme ce qui se trouve dans la parcelle, en fonction de la taille de celle-ci, il faut positionner des nichoirs à l'intérieur", précise l'intervenant. "Il est aussi bon de faire le lien entre les différents écosystèmes. Certes, les haies de bord de champs sont riches de biodiversité, mais une culture est aussi un écosystème intéressant, on a tendance à l'oublier", ajoute-t-il.

Pour les chauves-souris, la densité sera également de dix abris à l'hectare, mais pas nécessairement à l'intérieur de la parcelle. "Le but est de leur proposer des relais de chasse sur un territoire donné. Les abris peuvent être installés sur des arbres ou des poteaux, selon différentes modalités", précise encore l'agronome.

Des prédateurs généralistes qui font de la bio-régulation

Présente tout au long de l'année dans le Sud de la France, la mésange se nourrit de multiples insectes. Elle peut en consommer 18 000 par cycle de ponte. "Les mésanges du printemps arrivent des mois de février, et sont déjà réparties en octobre. Mais d'autres arrivent de régions plus au nord et passent l'hiver ici. Elles

sort aussi très actives et très efficaces.

Pendant l'hiver, elles passent 90 % de leur temps à manger. Elles cherchent plutôt de la graisse, mais consomment aussi des protéines. Les mésanges du printemps reviennent dès la sortie d'hiver. Elles vont nicher entre fin mars et mi-juillet. Il peut y avoir d'une à trois nichées par saison dans le meilleur des cas. Une fois les œufs éclos – il y en a en moyenne 9 par nichée mais cela peut aller jusqu'à 13 – la période de nourrissage est d'une vingtaine de jours. Les adultes font alors quelque 900 allers-retours au nid pour nourrir leurs petits. Une fois sortis du nid, les jeunes divaguent dans les alentours pendant encore trois semaines à un mois", détaille Brice Lemaire.

La chauve-souris a aussi un large spectre de consommation, et peut manger son poids en insecte chaque nuit. "Tout ce qui vole et qui a la bonne taille est susceptible d'y passer", synthétise Fanny Vernier, conseillère en arboriculture de la Chambre d'agriculture du Var. Elles peuvent aussi perturber la reproduction de papillons, par l'émission de leurs ultrasons. En hibernation d'octobre à mars, les pipistrelles – qui vivent en colonie – reprennent leur quartier d'été dès le printemps, et mettent bas entre avril et juin. Les jeunes sont élevés pendant l'été.

"La présence de ces prédateurs généralistes permet de lisser les populations de ravageurs dans le temps. Cela diminue les pics de population et donc les niveaux de pression tout au long de l'année. Le prédateur généraliste fait ainsi un travail de fond de bio-régulation, qui peut être renforcé par des prédateurs spécialisés", explique Fanny Vernier. Les deux espèces s'avèrent en plus très complémentaires, l'une intervenant en journée sur des insectes au stade rampant, l'autre à partir de la tombée de la nuit sur des individus volants. Dans les vergers de figuiers, elles peuvent, par exemple, être efficaces contre la mouche du figuier, mais aussi contre d'autres ravageurs, comme la teigne, qui posent problème aux producteurs.

Faire simple,

pratique et pas cher

Si l'action de l'oïseau et du chiroptère n'est plus à prouver, la pratique peine encore à se développer. Pour Brice Lemaire, le coût des nichoirs est l'un des principaux freins à lever. Le fondateur

d'Agri Nichoirs a donc retravaillé les modèles existants pour faire "simple, pratique et pas cher. Dans le commerce, un nichoir coûte en moyenne 20 à 25 euros. A raison de dix unités par hectare, la note est vite élevée. On peut faire bien moins cher", explique-t-il.

L'expert propose de fabriquer des nichoirs à mésanges à partir de tubes en PVC ou en bambou de environ 25 cm, percé d'un trou dentrée et de sortie de 32 mm à 15 cm de hauteur, pour que la mésange ait suffisamment de place pour installer son nid. Les abris à chauves-souris peuvent, quant à eux, être réalisés avec des planches et tasseaux de bois non traité et non poncé, de sorte que l'animal puisse s'y accrocher facilement avec ses griffes. Deux planches rectangulaires de 40 et 30 cm de longueur sont fixées de part et d'autre de deux tasseaux, de moins de 3 cm d'épaisseur. La partie basse est laissée ouverte pour laisser entrer et sortir les chauves-souris, alors que du grip recouvre la partie haute en guise de toit. En autoconstruction, le coût de l'unité revient alors à environ 5,50 euros. Un atelier pratique a permis à la dizaine de producteurs réunis à l'occasion du rendez-vous technique du 9 octobre de s'essayer avec succès à cette technique simplifiée de construction. Grâce au financement de la Chambre d'agriculture et de la Copsofruit pour ses adhérents, chacun a ainsi pu repartir avec

dix nichoirs à mésanges et dix abris à chauves-souris, soit de quoi équiper un hectare.

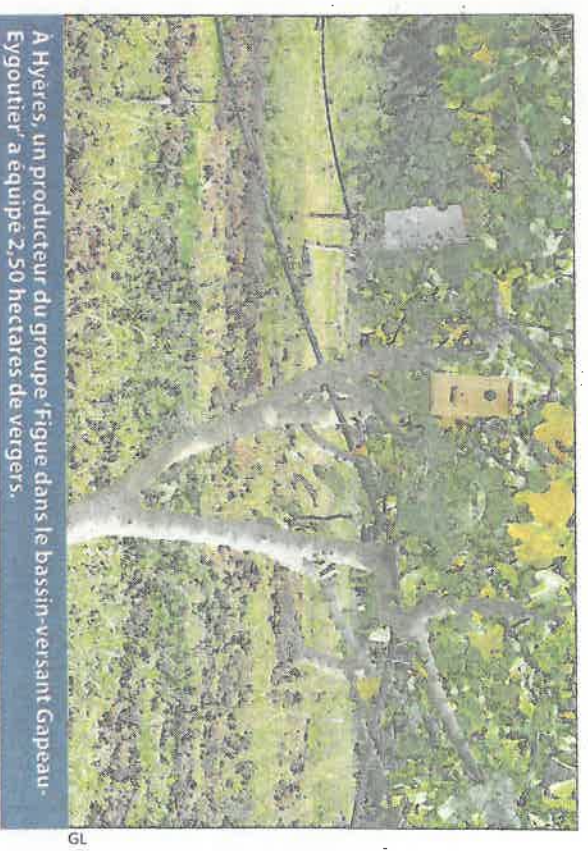
En verger, les nichoirs à mésange sont accrochés aux arbres à l'aide d'un bout de corde et d'un petit mousqueton, sans contrainte de hauteur ou d'orientation. "On observe pas de corrélation entre le taux d'occupation et la hauteur ou l'orientation. L'idée, c'est que ce soit facile d'installation, donc à hauteur d'homme pour éviter de trimbalier une échelle dans le verger", précise Brice Lemaire. Les abris à chauves-souris sont pour leur part fixés sur des arbres et poteaux, entre deux et trois mètres de hauteur. Là encore, il n'y a pas de règle absolue concernant l'orientation. "L'idée est de leur proposer différentes options. Il faut simplement veiller à ce que l'entrée de l'abri soit suffisamment dégagée", conseille Brice Lemaire.

Enfin, le suivi du dispositif est important pour s'assurer de sa pertinence. Un passage annuel – après les nichées des mésanges en fin d'été et pendant le pic d'activité des chauves-souris en août – permet de déterminer le taux d'occupation des différents abris. Un suivi sur au moins trois ans est préconisé. Sur les 5 000 nichoirs et abris qu'il a installés dans diverses cultures du grand Sud, Brice Lemaire observe un taux d'occupation moyen de 50 % au bout de trois ans. ■

GABRIELLE LANTES



Après une partie théorique, un atelier était dédié à l'auto-construction de nichoirs et d'abris à chauves-souris.



A Hyères, un producteur du groupe 'Figue dans le bassin-versant Gapeau-Eygoutier' a équipé 2,50 hectares de vergers.

En maraîchage aussi !

La présentation de l'intérêt des mésanges et chauves-souris en milieu agricole, ainsi que l'atelier de construction de nichoirs et abris, ont également été proposés par la Chambre d'agriculture aux maraîchers, dans le cadre de l'animation du réseau de fermes pilotes Dephy Écophyto. Là encore, la pratique s'inscrit dans une stratégie globale qui favorise la biodiversité. Neufs maraîchers ont participé à l'initiative.



Les participants ont pu construire de quoi équiper un hectare de cultures.